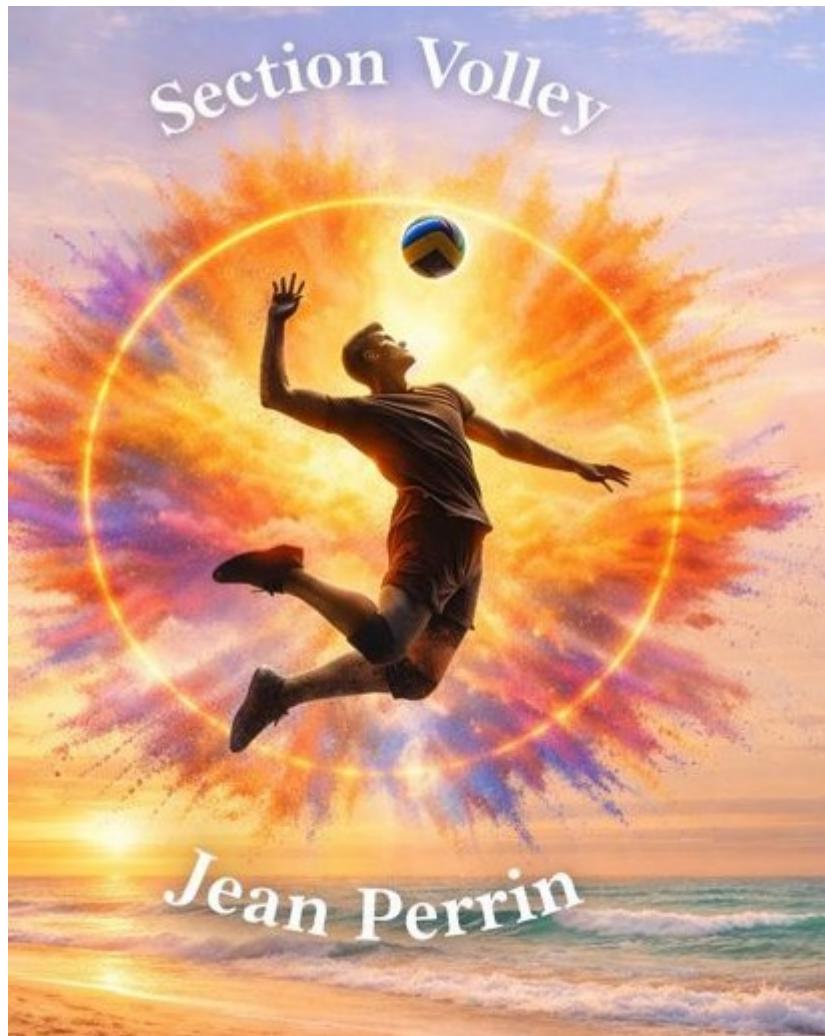


SECTION SPORTIVE SCOLAIRE
VOLLEY-BALL
COLLÈGE JEAN PERRIN - LYON 9^{ÈME}



2026 - 2027

Dossier de Candidature

SOMMAIRE

Objectifs de la Section Sportive Volley-ball	page 3
Conditions d'admission et moyens mis en œuvre	page 5
Calendrier	page 6
Procédure concernant l'élaboration du dossier de candidature	page 7
Fiche de renseignements concernant le candidat (Annexe 1)	page 8
Fiche pédagogique de l'établissement d'origine (Annexe 2)	page 9
Fiche sportive (Annexe 3)	page 10



OBJECTIFS DE LA SECTION SPORTIVE VOLLEY-BALL :

- Pour la rentrée 2026, accueillir les élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}, filles et garçons, débutants ou ayant déjà une pratique dans ce sport, motivés et aptes, aussi bien sur plan sportif que sur plan scolaire, ceci afin de participer à leur épanouissement et leur intégration sociale à travers un sport : ***le volley-ball.***
- Déetecter, former, éduquer et accompagner des jeunes sportifs qui souhaitent pratiquer le volley-ball en compétition, au niveau régional et national.

La scolarité est particulièrement suivie par l'enseignant du collège responsable de la Section Sportive. Ainsi les élèves pourront poursuivre sérieusement leurs études en même temps que leur formation de joueur de volley-ball.

La Section Sportive scolaire permet :

- de motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser et d'être valorisés dans le sport qu'ils affectionnent, d'exprimer des compétences qui peuvent contribuer à leur réussite scolaire,
- de développer leur goût de l'effort et de les aider à mesurer les conséquences et les effets d'un travail suivi et régulier,
- de les ouvrir sur l'extérieur et de développer leur autonomie,
- d'acquérir une culture d'équipe et de vivre dans le cadre d'une solidarité collective,
- de les aider à évoluer dans une bonne hygiène sportive et de vie quotidienne et d'adopter des comportements de sécurité pour eux-mêmes et pour les autres,
- de participer à leur éducation citoyenne,
- de contribuer à l'ambiance sportive de l'établissement.

Les parents permettent à leur enfant de vivre leur passion dans le cadre d'un établissement scolaire où les horaires sont aménagés pour que les entraînements se déroulent dans la journée, en dehors des heures de cours de la classe.

L'élève s'engage à participer au championnat UNSS excellence et aux entraînements de l'association sportive (prévoir 30 euros d'inscription).

⇒ Sur le plan scolaire

Les objectifs scolaires sont ceux d'une classe de collège.

L'équipe pédagogique peut décider de suspendre temporairement les entraînements au profit de la scolarité (soutien).

D'autre part, elle peut aussi décider à tout moment, pour des raisons scolaires, comportementales ou sportives, d'exclure l'élève de la Section Sportive.

Les horaires et exigences scolaires sont les mêmes que pour tous les autres élèves.

Le jeune va développer son autonomie, plus particulièrement dans son organisation, pour allier études et sport, en particulier en ce qui concerne la planification de son travail personnel.

L'élève entrant en 6^{ème} ne peut pas postuler à la Section Sportive et à la section internationale britannique.

⇒ Sur le plan sportif

Il s'agit de perfectionner et d'atteindre le meilleur niveau en ce qui concerne :

- le perfectionnement de la technique individuelle,
- la formation et le développement technico-tactique du joueur,
- le développement des qualités physiques du jeune.

⇒ Sur le plan humain

Appartenir à la Section Sportive :

- permet de vivre des moments forts dans la victoire ou la défaite.
- apprend à vivre en collectivité,
- développe le goût de l'effort, la ténacité et l'esprit d'équipe.

C'est une tranche de vie que les autres élèves ne connaîtront pas au collège.



CONDITIONS D'ADMISSION

⇒ **Dans le domaine scolaire**

Sous réserve que l'élève soit admis en classe de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} ou 3^{ème} (l'admission en 6^{ème} ou le bulletin scolaire faisant foi), avoir des résultats scolaires satisfaisants et une bonne motivation permettant d'allier les études et le sport.

⇒ **Dans le domaine sportif**

Satisfaire aux épreuves des tests athlétiques, techniques et de jeux organisés **le mercredi 29 avril 2026 de 13h à 14h00 au gymnase du collège Jean PERRIN**.

⇒ **Sur le plan médical**

Pouvoir absorber la charge d'entraînement supplémentaire. Ne pas avoir de pathologies contre-indiquant la pratique du sport en compétition. Demander l'avis d'un médecin en cas de doute.

⇒ **Sur le plan comportemental**

Être capable de concentration, d'abnégation et de respecter les règles de fonctionnement de la section sportive.

MOYENS MIS EN ŒUVRE

- Les élèves de la Section Sportive s'entraineront 3 heures par semaine : le MARDI (15h à 17h) et le jeudi (13h à 14h) au gymnase du collège et du lycée Jean PERRIN et également le mercredi après-midi (12h45 à 14h45) dans le cadre de l'Association Sportive du collège. Sur ce créneau, ils participeront aux compétitions UNSS.
- Les entraînements seront assurés par un professeur d'EPS du collège Jean PERRIN.
- Les élèves de la Section Sportive seront intégrés et regroupés dans la même classe de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} ou 3^{ème} du collège Jean PERRIN.
- Ils suivront normalement les cours d'EPS.
- Ils seront obligatoirement inscrits à l'Association Sportive du collège.(prévoir 30 euros)

Afin de permettre aux élèves de la Section Sportive d'allier études et volley-ball, le collège peut mettre en place plusieurs actions :

- attribuer un casier pour chaque élève demi-pensionnaire de la Section Sportive,
- échanger avec le professeur de section afin d'être épanoui et d'être aidé dans l'organisation des études.
- Être aider par d'autres élèves de la section de niveau supérieur ou de la même classe.
- Lorsque des difficultés significatives sont constatées, le professeur responsable de la section et le chef d'établissement peuvent envisager, en concertation avec l'élève, une sortie de la section. Cette décision a pour objectif de lui permettre de se recentrer sur son travail scolaire, ou peut intervenir en cas de non-respect des engagements et du fonctionnement de la section sportive volley-ball.

CALENDRIER

- Remise du dossier de candidature de la Section Sportive Volleyball aux familles.
- Dépôt du dossier de candidature complété au plus tard le **lundi 27 avril 2026** au collège Jean PERRIN.
- Tests physiques et sportifs le **mercredi 29 avril 2026** de 13h à 14h00 au gymnase du collège Jean PERRIN.
- Commission d'étude des dossiers de candidature.
- Réponse aux familles sur l'avis favorable ou non donné au dossier de candidature **PAR COURRIER**.
- Envoi d'un dossier d'inscription au collège pour les futurs élèves admis après l'avis de passage en 6^{ème} du conseil des maîtres ou l'avis de passage du conseil de classe du 3^{ème} trimestre.

PROCÉDURE CONCERNANT L'ÉLABORATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Dans un premier temps les parents remplissent le dossier de candidature à retourner au collège Jean PERRIN impérativement pour le **lundi 27 avril 2026**

Après cette date, une commission se réunira afin de statuer sur l'admission (ou non) du candidat (dossier scolaire et résultats des tests physiques).

Le collège Jean PERRIN enverra **PAR ÉCRIT** l'avis d'admission ou du refus du candidat.

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Fiche de renseignements concernant le candidat (Annexe 1)
- Fiche pédagogique de l'établissement d'origine (Annexe 2)
- Fiche sportive (Annexe 3)
- Photocopie de la Carte d'Identité (recto-verso) ou du Livret de Famille
- Photocopie des bulletins des 1^{er} et 2^{ème} trimestres de l'année 2025-2026
- 1 enveloppe autocollante, timbrée au tarif en vigueur (moins de 20g) et libellée aux nom et adresse du candidat, pour l'envoi de la décision de la commission d'étude des candidatures

**Le dossier de candidature complet est à remettre au collège Jean PERRIN
au plus tard le *lundi 27 avril 2026***

En fonction de la réponse de la commission d'étude des candidatures, il vous sera adressé un dossier d'inscription au collège Jean PERRIN après l'avis de passage en 6^{ème} du conseil des maîtres ou l'avis de passage du conseil de classe du 3^{ème} trimestre.

ANNEXE 1

FICHE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CANDIDAT

A compléter par la famille

NOM : Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

Code Postal : VILLE :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

E-mail : @.....

Ecole primaire ou collège actuellement fréquenté :

Adresse :

Code Postal : VILLE :

Téléphone fixe : Télécopie :

Classe actuellement fréquentée : CM2 6^{ème} 5^{ème} 4^{ème}

Langue Vivante 1 : Anglais Langue Vivante 2 : Allemand Espagnol Italien

Renseignements sportifs, concernant la pratique "Volley" du jeune

Club dans lequel est licencié le candidat cette année :

Niveau dans lequel le candidat évolue cette année : Départemental Régional

Saison	Nombre d'entraînements par semaine	Nombre de jours de stage	Résultats obtenus
2023-2024			
2024-2025			
2025-2026			

Signature du candidat

Signature des parents

ANNEXE 2

FICHE PEDAGOGIQUE DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

A compléter par le Professeur des Ecoles ou Professeur Principal

NOM : Prénom :

Date de naissance : / /

Classe actuellement fréquentée : CM2 6^{ème} 5^{ème} 4^{ème}

APPRECIATION DU PROFESSEUR DES ECOLES OU DU PROFESSEUR PRINCIPAL				
COMPORTEMENT	Très Bien	Bien	Moyen	Insuffisant
Sociabilité				
Discipline				
Intégration au groupe				
TRAVAIL SCOLAIRE	Très Bien	Bien	Moyen	Insuffisant
Capacité d'attention				
Concentration dans le travail				
Rythme de travail				
Mémorisation				
Goût de l'effort				
Intérêt pour le travail scolaire				
Implication dans le travail personnel				
Capacité d'organisation				
Persévérance				
Rythme de progrès				
Combativité				

Nom du Professeur des Ecoles ou du Professeur Principal :

Observations éventuelles :

Signature du Professeur des Ecoles ou du Professeur Principal

Autres éléments d'appréciation et avis motivé du Chef d'Etablissement :

Cachet de l'établissement d'origine



ANNEXE 3

FICHE SPORTIVE

A compléter par l'entraîneur du club et/ou le professeur d'EPS

NOM : Prénom :

Date de naissance : / /

Classe actuellement fréquentée : CM2 6^{ème} 5^{ème} 4^{ème}

Club d'origine :
(si le candidat est ou a été inscrit dans un club)

APPRECIATION DE L'ENTRAINEUR DU CLUB				
COMPORTEMENT	Très Bien	Bien	Moyen	Insuff.
Sociabilité				
Discipline				
Intégration au groupe				
APTITUDE À L'ENTRAINEMENT ET EN COMPÉTITION	Très Bien	Bien	Moyen	Insuff.
Capacité d'attention				
Respect des consignes				
Mémorisation				
Implication dans les exercices				
Qualité physique				
Rapidité				
Dextérité				
Coordination				
Rythme de travail				
Goût de l'effort				
Combativité				
Persévérance				
Analyse de son activité				
Progrès sur la saison écoulée				

APPRECIATION DU PROFESSEUR D'EPS				
COMPORTEMENT	Très Bien	Bien	Moyen	Insuff.
Sociabilité				
Discipline				
Intégration au groupe				
TRAVAIL SCOLAIRE	Très Bien	Bien	Moyen	Insuff.
Capacité d'attention				
Concentration dans le travail				
Rythme de travail				
Mémorisation				
Goût de l'effort				
Intérêt pour le travail scolaire				
Implication dans le travail personnel				
Capacité d'organisation				
Persévérance				
Rythme de progrès				
Rapidité				
Combativité				

Nom de l'entraîneur du club

Nom du professeur d'EPS

Observations éventuelles

Observations éventuelles

Signature de l'entraîneur du club

Signature du professeur d'EPS